



**PRÉFET  
DE CORSE**

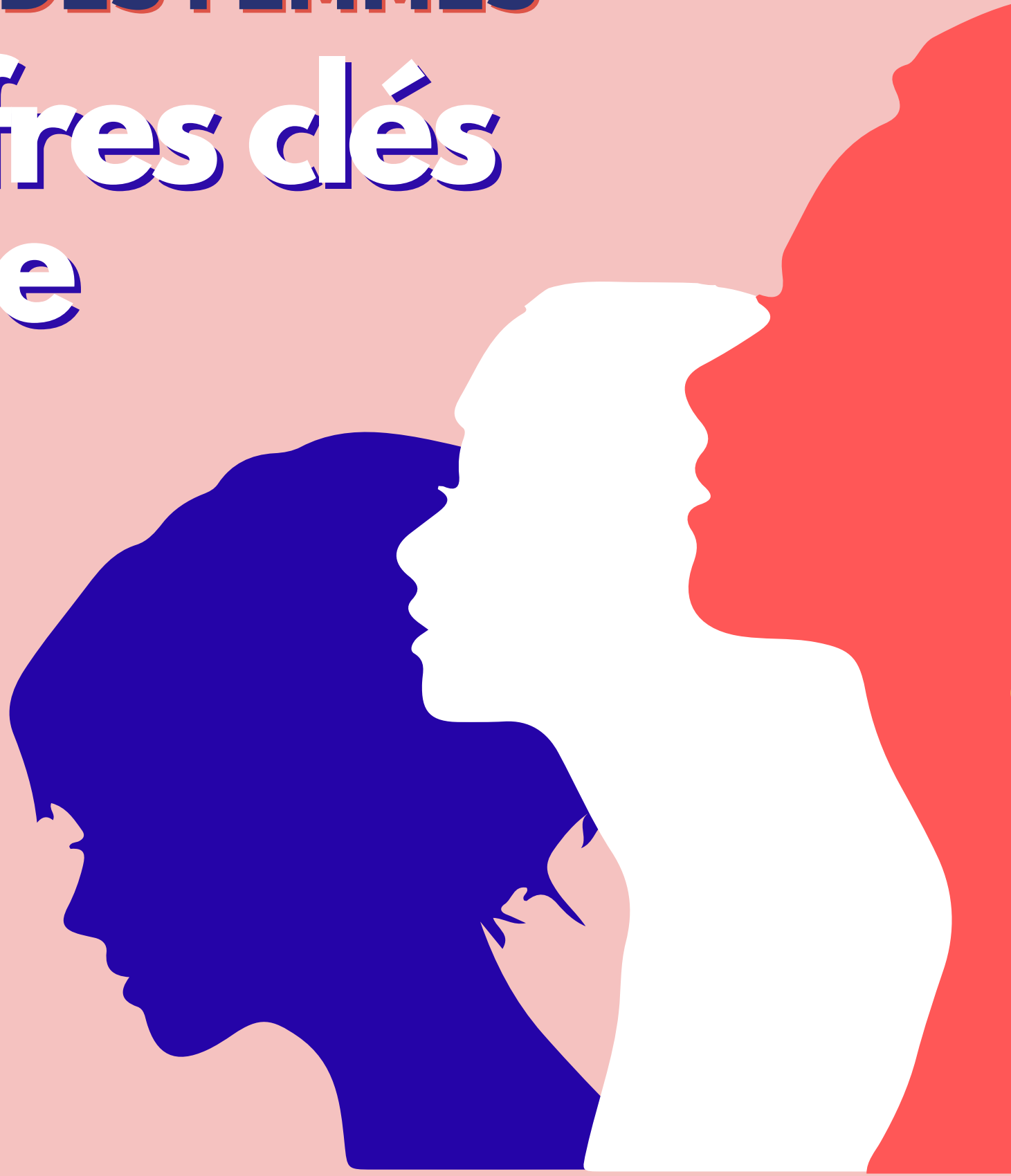
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

**JOURNÉE INTERNATIONALE**

**DES DROITS DES FEMMES**

**Les chiffres clés  
en Corse**



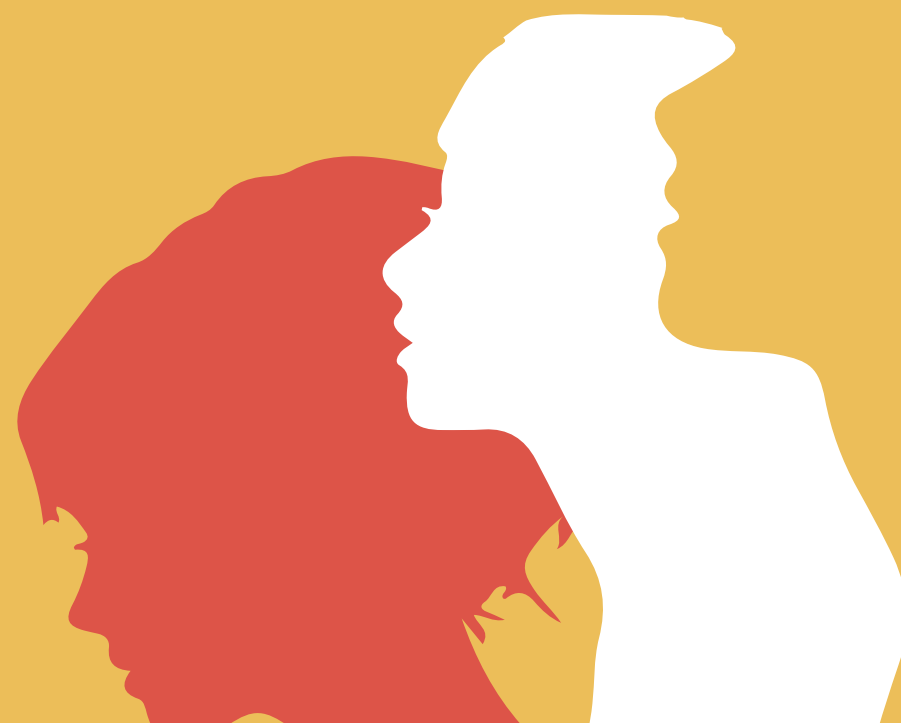
# En Corse, les femmes sont plus diplômées que les hommes

**24%** ont le BAC

Contre 21% pour les hommes

**22%** ont un BAC +2/+3 ou +4

Contre 16% pour les hommes



**En Corse, 46% des emplois  
sont occupés par des  
femmes.**

**Contre 48% au niveau national**

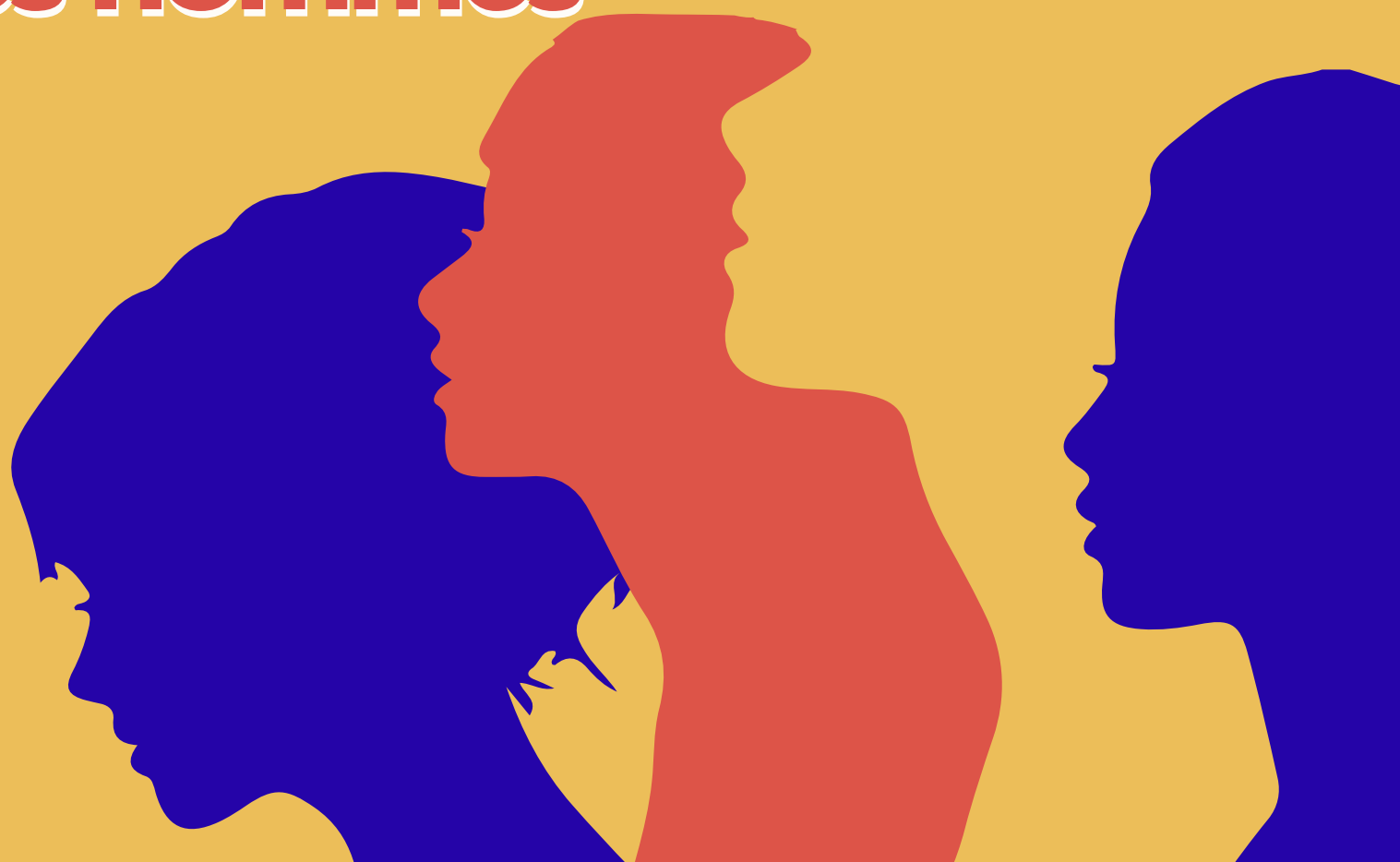
**Elles sont majoritaires dans les  
secteurs de l'administration, de  
l'enseignement, de la santé et de  
l'action sociale.**



**En Corse, 28% des familles avec enfant(s) sont monoparentales (Contre 25% au niveau national) :**

**Dans 8 cas sur 10, les femmes sont cheffes de famille .**

**Elles sont 3 fois plus à temps partiel que les hommes**



**En Corse, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes sans les effets de structure (âge, secteur d'activité, type de contrat de travail, taille de l'entreprise...) est de **6,3%\*****

**\*Calculé sur la base des salaires du secteur privé en 2018**

**Au niveau national, cet écart est d'environ 4%**



**En Corse, les femmes sont plus concernées par les situations d'inaptitude au poste sans aucune possibilité de reclassement que leurs homologues masculins (jusqu'à 58%).**

**Ce sont les femmes plus que les hommes, qui sont les plus sujettes au phénomène d'usure professionnelle en fin de carrière.**



## En conclusion :

**Si l'égalité progresse en Corse, les femmes restent à de nombreux égards, dans des situations moins favorables sur le plan professionnel.**

**Affirmer l'égalité professionnelle en droit ne suffit pas ; l'égalité réelle ne pourra être atteinte que par l'action collective de l'ensemble des acteurs institutionnels et socioéconomiques du territoire.**

**Les services du ministère du Travail et de l'Emploi demeurent mobilisés sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.**

**Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/egalite-professionnelle-discrimination-et-harcelement>**

**Vous êtes victime ou témoin de discrimination ou de harcèlement au travail ?**

**Vous pouvez vous adresser aux agents de l'inspection du travail**  
**[Annuaire en ligne](#)**

